



Méthode effective ou taux de la dette fiscale nette

Deux façons de calculer la TVA due. La méthode effective déduit chaque franc d'impôt préalable ; la méthode des taux de la dette fiscale nette applique un pourcentage de...

5 024 000

limite de CA de la TDFN

108 000

limite d'impôt

2

taux de branche au plus

3 ans

avant de revenir à la TDFN

**LA RÈGLE****Ce que dit la loi**

En règle générale, le décompte est établi selon la méthode effective : l'impôt sur les opérations, plus l'impôt sur les acquisitions, moins l'impôt préalable (art. 36).

**LA RÈGLE****À retenir**

Méthode **TDFN** : chiffre d'affaires TVA comprise × taux de la branche, sans déduction, décompte semestriel (art. 37).

**LA RÈGLE****La règle clé**

Chiffre d'affaires 6 000 000 : Méthode effective obligatoire (art. 37 al. 1)

**LA RÈGLE****Pour s'en souvenir**

« Effective : tout compter ; TDFN : un pourcentage et la paix. »

**LE PIÈGE****Le piège**

La TDFN ne permet aucune déduction d'impôt préalable, même sur un gros investissement. Planifiez le choix de méthode avant les investissements, pas après.

**LA BASE LÉGALE****Les références**

LTVA art. 35, 36, 37 ; ordonnance de l'AFC sur les taux de la dette fiscale nette.

**Le cas express**

CA TVA comprise 216 200, taux de branche 6,2 %. TVA due en TDFN ?

✓ **13 404.40** $216\,200 \times 6,2\%$.

**✓ À retenir, dans l'ordre**

- ☐ Vérifier les limites de l'art. 37.
- ☐ Trouver le taux de la branche.
- ☐ Comparer avec la méthode effective.
- ☐ Tenir compte des investissements à venir.
- ☐ S'engager pour au moins une période.

Base légale : LTVA art. 35, 36, 37 ; ordonnance de l'AFC sur les taux de la dette fiscale nette.

Le chapitre complet, avec l'exercice : transparencerh.ch/tva-methodes.html

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 30 octobre 2026.